



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
et de la Sécurité sociale

**Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et de Madame la Ministre de la Digitalisation à la question parlementaire n° 3639 du 11 février 2026 des honorables Députés Messieurs Franz Fayot et Mars Di Bartolomeo.**

- Compte tenu des projets de recherche en cours en matière de santé (médecine translationnelle, recherche cancérologique, Parkinson, etc.) reposant sur une collecte et un traitement de données de santé de qualité, dans quel environnement cloud sont actuellement conservées les données de santé luxembourgeoises ?

- Le gouvernement luxembourgeois envisage-t-il d'avoir recours à un hébergeur luxembourgeois ou européen certifié SecNumCloud pour les données de santé et toutes autres données sensibles relatives à des ressortissants et résidents luxembourgeois ?

- Compte tenu des risques réels, amplifiés par la politique américaine actuelle, d'accès aux informations luxembourgeoises pour des usages économiques (entraînement des IA d'entreprises de la tech US) ou d'espionnage, le gouvernement maintient-il sa coopération avec Google pour l'élaboration d'un cloud souverain luxembourgeois ? N'est-il pas d'avis qu'il serait judicieux d'élaborer un tel projet avec des acteurs européens ?

Dans un monde où les outils numériques et les technologies évoluent à une vitesse sans précédent, le Luxembourg affirme sa souveraineté numérique comme un pilier stratégique. Concrètement il s'agit de garantir la disponibilité de l'infrastructure, des services et des données en évitant la perte des accès aux ressources, éviter une dépendance légale face à des changements législatifs dans d'autres pays ainsi que de limiter une dépendance économique face à des perturbations économiques qui auraient un impact sur les coûts des licences d'un produit informatique.

Grâce à son caractère centralisé, l'infrastructure hébergée dans les data centres du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) et opérée par ses agents constitue un pilier essentiel de la souveraineté numérique de l'État. Elle joue un rôle clé dans la sécurisation des services publics numériques et dans la protection des données sensibles, en garantissant une maîtrise des environnements et une gouvernance unifiée des ressources informatiques.

Cette infrastructure repose à la fois sur des serveurs et des systèmes de stockage physiques et sur une couche de virtualisation avancée qui forme le cloud souverain étatique, connu sous le nom de GovCloud. Ces services sont notamment utilisés par la Direction de la santé, l'Observatoire de la santé ou encore l'Inspection générale de la sécurité sociale.

De même, toutes les informations sensibles des hôpitaux ainsi que des institutions de sécurité sociale patients sont exclusivement hébergées dans des infrastructures sécurisées au Luxembourg. Aussi l'actuelle plateforme de l'agence eSanté, ainsi que son service du Dossier de Soins Partagé (DSP), sont hébergés auprès d'un fournisseur national.

Concernant l'implémentation du DSP nouvelle génération, dans le cadre de l'Espace européen des données de santé, le gouvernement a déjà décidé d'héberger désormais ces données de santé souveraines auprès du CTIE.



Pour les projets de recherche en santé menés par des institutions de recherche publiques, plus particulièrement le Luxembourg Institute of Health et le Luxembourg Centre for Systems Biomedicine de l'Université du Luxembourg, il convient de préciser que les données sont soit hébergées dans des centres de données situés sur le territoire luxembourgeois (LuxConnect et les infrastructures informatiques internes de l'Université du Luxembourg), soit sur des infrastructures de type « cloud » localisées en Allemagne. Ce dispositif vise à assurer un traitement des données conforme aux exigences du Règlement général sur la protection des données.

En général, pour le stockage de données de santé, il appartient à chaque responsable de traitement de sélectionner et maintenir des solutions garantissant les protections nécessaires, en ligne avec le Règlement général sur la protection des données. Ainsi la majorité des données de santé sont stockées par les prestataires de soins, ou encore par les assureurs, ainsi que par les centres de recherche actifs dans le domaine de la santé des infrastructures de stockage locales (« on-premise ») ou des clouds privés hébergés dans des centres de données situés au Luxembourg.

Plus spécifiquement Clarence, le cloud souverain déconnecté au Luxembourg, permet aux organisations du secteur public et aux entreprises réglementées de répondre à des exigences strictes en termes de résidence et de sécurité des données, afin de proposer des solutions innovantes à leurs utilisateurs. L'infrastructure du type « air-gapped » permet ainsi d'héberger, de contrôler et de gérer l'infrastructure et les services directement sur les serveurs du client hébergés au Luxembourg. Aussi Clarence a annoncé de travailler à la diversification de sa solution en intégrant des composants provenant d'autres fournisseurs, afin de réduire la dépendance d'un fournisseur unique.

Luxembourg, le 7 avril 2026

La Ministre de la Santé  
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez